

Automobile

Année 2018

Automobile mise à la disposition d'un employé

Coût maximum aux fins de la déduction pour amortissement 30 000\$

Plafond des frais de location mensuels déductibles 800\$

Plafond des frais d'intérêts mensuels déductibles 300\$

Plafond des allocations déductibles versées aux employés :

- premier 5 000 kilomètres 0,55\$

- chaque kilomètre additionnel 0,49\$

Avantage imposable

droit d'usage :

- automobile appartenant à l'employeur 2% par mois du coût d'origine
- automobile louée par l'employeur 2/3 des frais de location mensuels

frais de fonctionnement :

- 0,26\$ par kilomètre parcouru pour fins personnelles
- ou
- 50% du droit d'usage